



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Soft Copy / Copie électronique :
Attention: Sonya Dupont
Adresse électronique: Sonya.Dupont@rcmp-grc.gc.ca

**REQUEST FOR
PROPOSAL**

**DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaires :

Title – Sujet Véhicule de remorquage maritime		Date 28 avril, 2020
Solicitation No. – N° de l'invitation 20205345		
Client Reference No. – N° de référence du client 20205345		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 h	EDT (Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
On / le :	12 juillet, 2020	
Delivery – Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes – Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Sonya.Dupont@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – N° de téléphone 613-843-3819	Facsimile No. – N° de télécopieur 613-825-0082	
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée	
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :		
Telephone No. – N° de téléphone	Facsimile No. – N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Exigences relatives à la sécurité
- 1.2. Énoncé des Besoin
- 1.3. Compte rendu
- 1.4. Mécanismes de recours

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements – en période de soumission
- 2.4. Lois applicables
- 2.5. Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions
- 2.6. Promotion du dépôt direct

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Énoncé des Besoin
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Paiement
- 6.7. Instructions relatives à la facturation
- 6.8. Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.9. Lois applicables
- 6.10. Ordre de priorité des documents
- 6.11. Mécanismes de recours
- 6.12. Assurances
- 6.13. Clauses du Guide des CUA
- 6.14. Inspection et acceptation
- 6.15. Préparation pour la livraison
- 6.16. Instructions d'expédition – Quantité ferme



- 6.17 Réunion suivant l'attribution du contrat et précédant le début de la production
- 6.18 Emballage
- 6.19 Matériel

Liste des annexes :

- Annexe A Énoncé des Besoin
- Annexe B Base de paiement
- Annexe C Grille d'évaluation – Spécifications du véhicule de remorquage maritime
- Annexe D Formulaire des dispositions relatives à l'intégrité
- Annexe E Attestation d'absence de collusion dans l'établissement de soumission



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des Besoin

Les exigences détaillées sont présentées à l'annexe A, Exigences de la demande de propositions et du contrat subséquent.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Mécanismes de recours

Si vous avez des préoccupations relativement au processus d'approvisionnement, veuillez-vous référer à la page [Mécanismes de recours](#) sur le site [Achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca). Veuillez noter qu'il y a des échéances strictes pour le dépôt des plaintes auprès du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) ou du [Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement \(BOA\)](#).

<https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada/processus-de-traitement-des-plaintes-des-fournisseurs/mecanismes-de-recours>

<http://opo-boa.gc.ca/plaintesurvol-complaintoverview-fra.html>



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : **90** jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être transmises par courriel seulement à l'autorité contractante, à l'adresse suivante : Sonya.Dupont@rcmp-grc.gc.ca, au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

Pour les soumissions présentées par courriel, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :

- a. réception d'une soumission brouillée ou incomplète;
- b. disponibilité ou état du matériel utilisé pour la réception;
- c. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
- d. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
- e. mauvaise identification de la soumission par le soumissionnaire;
- f. illisibilité de la soumission;
- g. sécurité des données incluses dans la soumission.

Une soumission transmise par la voie électronique constitue l'offre officielle du soumissionnaire et doit être soumise conformément à l'article 05 du document 2003 (2019-03-04), Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels.



La GRC a des restrictions quant aux courriels entrants. La taille maximale des courriels, y compris toute pièce jointe, ne doit pas dépasser 5 Mo. Les fichiers Zip ne seront pas acceptés. Les courriels dépassant la taille maximale ou contenant des fichiers Zip en guise de pièces jointes seront bloqués et ne pourront pas entrer dans le système de courriel de la GRC. Une soumission transmise par courriel bloquée par le système de courriel de la GRC sera considérée comme n'ayant pas été reçue. Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que sa soumission ait bien été reçue.

REMARQUE :

Les soumissionnaires peuvent présenter plus d'une (1) soumission par appel; cependant, les propositions multiples doivent être transmises séparément par courriel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au **moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Promotion du dépôt direct

Les renseignements suivants ne sont pas liés au processus d'invitation à soumissionner :

Le gouvernement du Canada a lancé le projet de normalisation des chèques, qui vise à mettre fin à l'impression de relevés de paiement et à procéder par dépôt direct dans presque tous les cas. Pour l'instant, cette solution n'est offerte que lorsqu'un paiement en dollars canadiens est déposé dans un compte bancaire canadien. Afin d'être proactive, la Comptabilité générale de la GRC encourage l'inscription des fournisseurs de l'organisme en vue des changements qui seront apportés au processus de paiement.



Si votre soumission est retenue dans le cadre du présent processus ou de toute autre invitation à soumissionner de la GRC, nous vous encourageons à vous inscrire au dépôt direct. Communiquez avec la Comptabilité générale de la GRC par courriel pour recevoir le formulaire *Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique* ainsi que les directives pour le remplir.

Si vous avez des questions sur le projet de normalisation des chèques ou si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à corporate_accounting@rcmp-grc.gc.ca.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission par voie électronique, le Canada lui demande de présenter sa soumission conformément à l'article 08 du document 2003, Instructions uniformisées.

La soumission doit être présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent indiquer leurs prix à l'annexe B – Tarification, conformément à la base de paiement prévue à la PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3010T (2014-11-27), Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

3.1.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. Toute proposition qui ne respecte pas les exigences obligatoires sera jugée irrecevable et rejetée.

La soumission technique doit comporter les renseignements décrits ci-dessous :

- a) page 1 de la DP remplie et signée;
- b) annexe A, Énoncé des travaux – Exigence concernant le véhicule de remorquage maritime, dûment remplie, avec présentation de brochures et d'autres documents (p. ex. feuilles de données, information de sites Web) pour démontrer la conformité de chaque point équivalent avec les critères techniques obligatoires;
- c) cinq références ou plus portant sur des concepts semblables achevés au cours des cinq dernières années.
- d) calendrier des travaux de production prévus à l'interne et des travaux confiés en sous-traitance;

4.1.2 Évaluation financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe B - Base de paiement. Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP Destination) comme indiqué à l'annexe A Incoterms 2010, frais de transport et de déchargement à la destination inclus, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou l'un des renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- Déclaration de condamnation à une infraction– Intégrité – Formulaire de déclaration (s'il y a lieu)
- Documentation exigée (Liste de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité)

Veuillez consulter le site Web [Formulaires concernant le Régime d'intégrité](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaires-forms-fra.html) pour obtenir des détails additionnels (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaires-forms-fra.html>).

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.



5.1.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.1.3.1 Attestation d'absence de collusion dans l'établissement de soumission

L'attestation d'absence de collusion dans l'établissement de soumission que vous trouverez à l'annexe « E » a été élaborée par le Bureau de la concurrence à l'intention des autorités adjudicatrices lorsque ces dernières demandent des soumissions ou des évaluations, ou qu'elles lancent des appels d'offres. Ce document vise à décourager le truquage des offres en obligeant les soumissionnaires à divulguer à l'autorité adjudicatrice tous les faits importants concernant les communications et les arrangements faits par le soumissionnaire avec des concurrents à l'égard d'un appel d'offres.



PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit livrer le véhicule et les articles connexes de la manière décrite à l'annexe A – Besoin.

6.2.1 Quantités optionnelles

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir un véhicule de remorquage à sellette selon les mêmes conditions et aux prix établis dans le cadre du contrat subséquent.

Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. Les options peuvent être exercées dans les 24 mois suivant la date d'attribution du contrat.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère: Puisque le présent contrat est lancé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou TPSGC ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09 intitulé « Garantie des conditions générales 2010A » est modifié comme suit :

Au paragraphe 1, supprimer ce qui suit :

« La période de garantie sera de douze (12) mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, selon la période la plus longue », et le remplacer par ce qui suit :

L'entrepreneur retenu devra fournir, à tout le moins, ce qui suit :

- a) Une garantie de dix (10) ans contre les défauts de matériau et de fabrication au niveau de la carrosserie du camion, incluant toute réaction galvanique.



- b) Une garantie de cinq (5) ans sur le câblage électrique c.a. installé par l'entrepreneur.
- c) Une garantie de deux (2) ans sur tous les sous-éléments installés par l'entrepreneur.
- d) Une garantie de deux (2) ans sur les travaux de peinture effectués par l'entrepreneur.

Ces garanties seront administrées en collaboration avec l'entrepreneur à compter de la date de livraison, incluant les travaux réalisés par des sous-traitants, le cas échéant.

La cabine et le châssis seront protégés par la garantie du fabricant d'équipement d'origine (FEO).

Supprimer le paragraphe 2 au complet et le remplacer par ce qui suit :

L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés aux travaux ou à toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeureront en vigueur.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

Le document 4009 (2013-06-27), Services professionnels – complexité moyenne s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Alors qu'on demande de livrer le véhicule au plus tard le 29 mars 2021, la meilleure date de livraison possible est la suivante : _____.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Martin Stockton
Titre : Agente d'approvisionnement
Organisation : Gendarmerie royale du Canada
Direction : Direction générale de la Gestion de l'approvisionnement, du matériel et des biens
Adresse : 73, promenade Leikin, arrêt postal n° 15, Ottawa (Ontario) K1A 0R2
Téléphone : (613) 823-2578



Télécopieur : (613) 825-0082
Adresse électronique : Martin.Stockton@rcmp-grc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ ____
Télécopieur : ____ ____ ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

Nom: _____
Titre: _____
Entreprise : _____
Adresse: _____
Téléphone: ____ ____ ____
Télécopieur: ____ ____ ____
Adresse électronique : _____

6.5.4 Service après-vente (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

Le Canada demande au soumissionnaire de fournir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de ses concessionnaires ou agents autorisés à offrir un service après-vente, à effectuer l'entretien et les réparations couvertes par la garantie et à fournir une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule et l'équipement offerts.

Le soumissionnaire doit indiquer la distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire ou l'agent autorisé, laquelle ne doit pas dépasser 100 km.

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Distance entre le point de livraison et le concessionnaire ou l'agent autorisé : _____ km.



6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annexe B.

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon un prix ferme comme il est indiqué à l'annexe B – Tarification, selon un montant de _____ \$ (inscrire le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, rendus droits acquittés à destination, selon les Incoterms 2010, droits de douane canadiens et taxes d'accise compris, le cas échéant, et taxes applicables en sus. Le prix payé sera ajusté conformément aux dispositions relatives à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

6.6.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux auront été exécutés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

C3015C (2017-08-17) Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient exécutés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original doit être envoyé à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

Courriel : _____ (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

- b) Une copie des factures doit être transmise à l'autorité contractante indiquée dans la section du contrat intitulée « Responsables ».



6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (à insérer au moment de l'attribution du contrat), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4009 (2013-06-27), Services professionnels – complexité moyenne;
- c) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Énoncé des Besoin – véhicule de remorquage maritime;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Ombudsman de l'approvisionnement

6.11.1 Services de règlement des différends

Les parties conviennent de faire tous les efforts raisonnables, de bonne foi, pour régler à l'amiable tout différend ou toute revendication qui découle du contrat par des négociations entre les représentants des parties ayant autorité pour régler un différend. Si les parties ne parviennent pas à un accord dans les 30 jours ouvrables, chaque partie consent à participer pleinement au processus de règlement des différends dirigé par l'ombudsman de l'approvisionnement, en vertu du paragraphe 22.1(3)(d) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et de l'article 23 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement*, et à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169, par courriel à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca, ou par l'entremise de son site Web à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

6.11.2 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par le plaignant concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.2(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectés.



Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169, par courriel à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca, ou par l'entremise de son site Web à l'adresse www.opo-boa.gc.ca pour le dépôt d'une plainte.

6.12 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances – aucune exigence particulière

6.13 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
B1501C (2018-06-21) Appareillage électrique
A9049C (2011-05-16) Sécurité des véhicules
B3000T (2006-06-16) Produits équivalents

6.14 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, produits livrables, documents, biens et services fournis conformément au contrat peuvent être soumis à l'inspection du responsable de l'inspection ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes à l'énoncé des besoins et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.15 Préparation pour la livraison

Le véhicule/l'équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule quitte l'usine et soit remis au personnel de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sur le lieu de livraison final.

Toute tentative, de la part du transporteur, de livrer des véhicules peut être refusée à moins que des arrangements aient été pris pour que du personnel autorisé et qualifié soit disponible pour faire des inspections et accepter la livraison. Lorsque le transporteur devra retourner parce qu'il n'aura pas pris de rendez-vous pour la livraison, le Canada ne sera pas tenu de payer des coûts additionnels.

6.16 Instructions d'expédition – Quantité ferme

L'entrepreneur doit expédier les biens prépayés DDP – rendu droits acquittés (tel qu'il est décrit dans le barème de prix à l'annexe A). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire de la façon la plus économique possible. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement, des droits de douane et des taxes.

Autant que possible, on encourage les fournisseurs :

- à réduire l'emballage au minimum;
- à utiliser des matériaux recyclés dans l'emballage;
- à réutiliser les emballages;
- à avoir un programme de récupération des emballages;
- à réduire/éliminer les produits toxiques dans les emballages.



6.17 Réunion suivant l'attribution du contrat et précédant la production

Dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec l'autorité contractante pour convenir des détails d'une réunion précédant la production. La réunion se tiendra dans les locaux de l'entrepreneur _____ (le soumissionnaire devra préciser l'emplacement). Les coûts liés à la tenue de cette réunion doivent être inclus dans le prix de la soumission. Il convient de noter que le Canada s'occupe des dispositions relatives aux déplacements de son personnel et qu'il assume les frais de subsistance associés. La Couronne se réserve le droit de tenir la réunion suivant l'attribution du contrat et précédant la production par téléconférence.

6.18 Conditionnement

Les méthodes de préservation et de conditionnement devront être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

6.19 Matériaux

Les matériaux fournis doivent être neufs, inutilisés et faire partie de la production actuelle du fabricant (modèle 2018 ou plus récent).



ANNEXE «A»

ÉNONCÉ DES BESOIN

Titre : Véhicule de remorquage maritime

Objectif:

L'unité maritime de la GRC dans la division « C » (Québec) a besoin d'une (1) camionnette lourde pour remorquer une combinaison bateau et remorque (col de cygne) de 18 500 lb. Le véhicule de remorquage maritime sera polyvalent, c'est-à-dire qu'il pourra être utilisé pour remorquer d'autres biens de la GRC, y compris des remorques à rotule d'attelage traditionnelles. Le véhicule sera conduit sur des routes revêtues en terrain accidenté, y compris sur des rampes de mise à l'eau.

Spécifications du véhicule de remorquage maritime :

- L'entrepreneur doit respecter les exigences obligatoires – Spécifications du véhicule de remorquage maritime de la GRC décrites à l'annexe A de la demande de soumissions. Le soumissionnaire doit fournir une camionnette de l'année-modèle 2020 ou plus récent, classique – cabine double et châssis, traction intégrale avec un poids nominal brut du véhicule (PNBV) d'au moins 14 000 lb.



Spécifications obligatoires

RCMP TRUCK SPECIFICATION	
SPÉCIFICATIONS DU CHÂSSIS DE LA GRC	
Modèle 2020 ou plus récent, conventionnels – Super Cab et châssis, 4 x 4 PNBV minimal de 14 000	
Moteur	6,7 l, turbo diesel V8, au moins 450 HP, couple de 925 lb-pi
Alternateur	double, au moins 350 A
Batteries	(2) 12 V, 78 A, 750 A au démarrage à froid
Chauffe-bloc	1 500 W, 110 V
Boîte de vitesses	automatique à 6 rapports avec surmultiplicateur, quatre roues motrices, changement de vitesse électronique en mouvement
Capacité de charge (minimale)	Essieu avant : 6 000 lb (min.) Essieu arrière : 9 900 lb (min.) PNBV : 14 000 lb (min.) Charge utile : 5 300 lb (min.)
Essieu et suspension avant	Suspension – essieu à voie large, essieu à une poutre avec suspension à ressort hélicoïdal, amortisseurs Barre stabilisatrice
Essieu et suspension arrière	Rapport de pont à glissement limité de 4,30 Roues jumelées – essieu simple Système d'antipatinage Barre stabilisatrice
Freins	Hydrauliques, disques, système antiblocage
Empattement	Au moins 176 po
Crochets de remorquage	À l'avant et fixés au châssis
Longueur de la caisse	Au moins 98 po
Pneus et roues avant	Pneus à grande traction de type G, taille 225/70R19.5 (exigence minimale) Disques de 19,5 x 6 po, aluminium poli
Pneus et roues arrière	Pneus à grande traction de type G, taille 225/70R19.5 (exigence minimale) Disques de 19,5 x 6 po, aluminium poli à l'extérieur, acier à l'intérieur
Réservoir de carburant	180 litres (min.)
Accélérateur et pédale de frein	Réglage électrique
Klaxons	Doubles, électriques
Rétroviseurs	Chauffants et télécommandés électriquement, de style télescopique, adaptés à une remorque/carrosserie de 102 po de largeur (doit pouvoir être repliés en un point permettant une largeur de cabine globale de 96 po ou moins).
Rétroviseurs convexes	Gauche et droit
Pare-brise	Teinté
Pare-chocs	Avant, acier, chrome
Marchepieds	Longueur de la porte des deux côtés
Intérieur de la cabine	Étain foncé/tissu et vinyle gris, doit être de couleurs foncées
Dégivrage arrière	Lunette arrière de teinte foncée avec dégivreur
Vitres des portières	Électriques, teintées, portières arrière de teinte foncée
Serrures des portières	Électriques
Sièges du conducteur et du passager avant	Réglage électrique, banquette 40/20/40 en tissu, tissu/vinyle, réglage lombaire manuel



Banquette arrière	Banquette rabattable 60/40 et relevable
Revêtement du sol	Revêtement de plancher en caoutchouc – option de suppression de tapis
Éclairage	Plafonnier DEL de type police avec éclairage blanc et rouge
	Feux de gabarit à DEL de toit
	Feux de caisse de camionnette à DEL
Coussins gonflables	Conducteur et passager (min.)
Commandes et tableaux de bord	Jauges électriques de niveau de carburant, de température du liquide de boîte de vitesses et du liquide de refroidissement
	Régulateur de vitesse
	Volant inclinable
	Avertisseur sonore de recul doté d'un interrupteur de surpassement manuel
	Radio stéréo AM/FM et horloge
	Système de déverrouillage à distance
	Essuie-glaces électriques à balayage intermittent, câblés par l'allumage
	Clignotant mécanique à haut rendement
	Système de chauffage et de climatisation à commandes manuelles
	Interrupteurs en option
	Régénération commandée par l'opérateur
	Onduleur de 110 V/400 W
	Deux porte-clés/télécommandes supplémentaires, pour un total de quatre, doivent être livrés avec le véhicule.
Commande de frein	Commande électronique des freins hydrauliques installée à l'intérieur de la cabine pour commander le système de freinage
Caméra	Caméra de recul du FEO pour le remorquage avec vues latérales pour aider à reculer avec la remorque, système de 4 caméras à angle de vision 180/360°
Attelage	Attelage en col de cygne installé du FEO, y compris le câblage. Dispositif d'attelage arrière de 3 po pour remorque de type classique et câblage
Doublure de caisse	À vaporiser, du FEO
Peinture	Blanc du fabricant



ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT

Quantité ferme

L'entrepreneur doit livrer les produits liés à un (1) véhicule de remorquage maritime (p. ex. manuels, dessins, etc.) conformément à l'**annexe A – Énoncé des besoins**.

Adresse de livraison

Division « C » de la GRC
4225 blvd Dorchester Ouest
Westmount, QC. H3Z 1V5

Personne-ressource pour la livraison : _____ (à insérer par la GRC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison : _____ (à insérer par la GRC au moment de l'attribution du contrat)

Prix ferme de _____ \$ (A) par véhicule, y compris tout l'équipement et tous les produits connexes, conformément à la clause 6.6.1 Base de paiement.

Option 1 – Dans les 24 mois suivant l'attribution du contrat

L'entrepreneur doit livrer les produits liés à un (1) véhicule de remorquage maritime (p. ex. manuels, dessins, etc.) conformément à l'**annexe A – Énoncé des besoins**.

Adresse de livraison : À déterminer

Personne-ressource pour la livraison : _____ à insérer par la GRC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison : _____ (à insérer par la GRC au moment de l'attribution du contrat)

Prix ferme de _____ \$ (B) par véhicule, y compris tout l'équipement et tous les produits connexes, conformément à la clause 6.6.1 Base de paiement.

Prix total évalué (A + B)	\$ _____
----------------------------------	----------



ANNEXE « C »

GRILLE D'ÉVALUATION

Spécifications du véhicule de remorquage maritime

Les soumissionnaires doivent justifier la conformité aux caractéristiques obligatoires en remplissant le formulaire ci-dessous. Les soumissionnaires doivent cocher la colonne appropriée sous « Conformité » et fournir la documentation à l'appui de leur soumission. La référence à la soumission doit être indiquée dans la colonne « Documents à l'appui ». Si une autre méthode de construction est proposée, une explication détaillée doit être fournie pour qu'elle soit considérée dans le processus d'évaluation.

Nom du soumissionnaire : _____

Marque et modèle proposés : _____

Spécification obligatoire		Conforme		Pièces justificatives ou énoncé de conformité (veuillez indiquer le numéro de la page de référence de votre soumission technique où se trouvent les renseignements.)
		Oui	Non	
SPÉCIFICATIONS DU CHÂSSIS DE LA GRC				
Modèle 2020 ou plus récent, conventionnels – Super Cab et châssis, 4 x 4 PNBV minimal de 14 000				
Moteur	6,7 l, turbo diesel V8, au moins 450 HP, couple de 925 lb-pi			
Alternateur	double, au moins 350 A			
Batteries	(2) 12 V, 78 A, 750 A au démarrage à froid			
Chauffe-bloc	1 500 W, 110 V			
Boîte de vitesses	automatique à 6 rapports avec surmultiplicateur, quatre roues motrices, changement de vitesse électronique en mouvement			
Capacité de charge (minimale)	Essieu avant : 6 000 lb (min.) Essieu arrière : 9 900 lb (min.) PNBV : 14 000 lb (min.) Charge utile : 5 300 lb (min.)			
Essieu et suspension avant	Suspension – essieu à voie large, essieu à une poutre avec suspension à ressort hélicoïdal, amortisseurs			
	Barre stabilisatrice			
Essieu et suspension arrière	Rapport de pont à glissement limité de 4,30			
	Roues jumelées – essieu simple			
	Système d'antipatinage			
	Barre stabilisatrice			
Freins	Hydrauliques, disques, système antiblocage			
Empattement	Au moins 176 po			



Crochets de remorquage	À l'avant et fixés au châssis			
Longueur de la caisse	Au moins 98 po			
Pneus et roues avant	Pneus à grande traction de type G, taille 225/70R19.5 (exigence minimale)			
	Disques de 19,5 x 6 po, aluminium poli			
Pneus et roues arrière	Pneus à grande traction de type G, taille 225/70R19.5 (exigence minimale)			
	Disques de 19,5 x 6 po, aluminium poli à l'extérieur, acier à l'intérieur			
Réservoir de carburant	180 litres (min.)			
Accélérateur et pédale de frein	Réglage électrique			
Klaxons	Doubles, électriques			
Rétroviseurs	Chauffants et télécommandés électriquement, de style télescopique, adaptés à une remorque/carrosserie de 102 po de largeur (doit pouvoir être repliés en un point permettant une largeur de cabine globale de 96 po ou moins).			
Rétroviseurs convexes	Gauche et droit			
Pare-brise	Teinté			
Pare-chocs	Avant, acier, chrome			
Marchepieds	Longueur de la porte des deux côtés			
Intérieur de la cabine	Étain foncé/tissu et vinyle gris, doit être de couleurs foncées			
Dégivrage arrière	Lunette arrière de teinte foncée avec dégivreur			
Vitres des portières	Électriques, teintées, portières arrière de teinte foncée			
Serrures des portières	Électriques			
Sièges du conducteur et du passager avant	Réglage électrique, banquette 40/20/40 en tissu, tissu/vinyle, réglage lombaire manuel			
Banquette arrière	Banquette rabattable 60/40 et relevable			
Revêtement du sol	Revêtement de plancher en caoutchouc – option de suppression de tapis			
Éclairage	Plafonnier DEL de type police avec éclairage blanc et rouge			
	Feux de gabarit à DEL de toit			
	Feux de caisse de camionnette à DEL			
Coussins gonflables	Conducteur et passager (min.)			
Commandes et tableaux de bord	Jauges électriques de niveau de carburant, de température du liquide de boîte de vitesses et du liquide de refroidissement			



	Régulateur de vitesse			
	Volant inclinable			
	Avertisseur sonore de recul doté d'un interrupteur de dépassement manuel			
	Radio stéréo AM/FM et horloge			
	Système de déverrouillage à distance			
	Essuie-glaces électriques à balayage intermittent, câblés par l'allumage			
	Clignotant mécanique à haut rendement			
	Système de chauffage et de climatisation à commandes manuelles			
	Interrupteurs en option			
	Régénération commandée par l'opérateur			
	Onduleur de 110 V/400 W			
	Deux porte-clés/télécommandes supplémentaires, pour un total de quatre, doivent être livrés avec le véhicule.			
Commande de frein	Commande électronique des freins hydrauliques installée à l'intérieur de la cabine pour commander le système de freinage			
Caméra	Caméra de recul du FEO pour le remorquage avec vues latérales pour aider à reculer avec la remorque, système de 4 caméras à angle de vision 180/360°			
Attelage	Attelage en col de cygne installé du FEO, y compris le câblage. Dispositif d'attelage arrière de 3 po pour remorque de type classique et câblage			
Doublure de caisse	À vaporiser, du FEO			
Peinture	Blanc du fabricant			



ANNEXE « D »

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement :

- Déclaration de condamnation à une infraction (le cas échéant¹) S'applique Ne s'applique pas
S'il y a lieu, veuillez remplir et soumettre le Formulaire de déclaration d'intégrité (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>).
- Documents requis (voir ci-dessous)

En présentant une soumission, une offre ou une proposition, le soumissionnaire, l'offrant ou le fournisseur atteste :

- qu'il a lu et qu'il comprend la Politique d'inadmissibilité et de suspension;
- qu'il comprend que certaines accusations au criminel et déclarations de culpabilité au Canada et à l'étranger, et certaines autres circonstances, décrites dans la Politique, entraîneront ou peuvent entraîner une détermination d'inadmissibilité ou une suspension conformément à cette dernière;
- qu'il est au courant que le Canada peut demander des renseignements, des attestations et des validations supplémentaires auprès du fournisseur ou d'un tiers, afin de prendre une décision à l'égard de son inadmissibilité ou de sa suspension;
- qu'il a fourni avec sa soumission, son offre ou sa proposition une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique;
- aucune des infractions au criminel commises au pays ni aucune autre circonstance décrite dans la Politique et susceptible d'entraîner une détermination d'inadmissibilité ou de suspension ne s'appliquent à lui, à ses affiliés ou aux premiers sous-traitants qu'il propose;
- qu'il n'est au courant d'aucune décision d'inadmissibilité ou de suspension rendue par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) à son sujet.

Documents requis :

1. Nom légal : _____

2. Entité commerciale :
(choisir un élément)

Spécifique (personne)	<input type="checkbox"/>
Personne morale (p. ex. entreprise constituée en personne morale, limitée, etc.)	<input type="checkbox"/>
Coentreprise (deux ou plusieurs parties ayant conclu une entente commerciale)	<input type="checkbox"/>
Autre (p. ex. une société, une commission ou une société en nom collectif)	<input type="checkbox"/>

3. Liste des noms (membres du conseil

d'administration, propriétaires privés ou propriétaires uniques décrits à la section 17 de la Politique d'inadmissibilité et de suspension : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html#no17>) :

Veuillez insérer les noms ci-dessous (ajouter ou supprimer des lignes au besoin).

- a)
- b)
- c)
- d)
- e)
- f)

Le soumissionnaire atteste que l'information qu'il a fournie pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

Nom et titre	Signature	Date

¹ Un formulaire de déclaration d'intégrité doit être remis uniquement dans les cas suivants :

- A. le fournisseur, une de ses sociétés affiliées ou un premier sous-traitant proposé a été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, à la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la Politique d'inadmissibilité et de suspension (la « Politique »);
- B. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées dans les Dispositions relatives à l'intégrité.



ANNEXE « E »

ATTESTATION D'ABSENCE DE COLLUSION DANS L'ÉTABLISSEMENT DE SOUMISSION

Je soussigné, en présentant la soumission ou offre ci-jointe (ci-après la «soumission») à :

(Nom du destinataire de la soumission)

pour : _____
(Nom et numéro du projet de la soumission)

suite à l'appel d'offres (ci-après l'«appel d'offres») lancé par :

(Nom de l'autorité adjudicative)

déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards.

Je déclare au nom de que : _____
(Nom du soumissionnaire (ci-après le «soumissionnaire »))

1. j'ai lu et je comprends le contenu de la présente attestation;
2. je sais que la soumission ci-jointe sera disqualifiée si les déclarations contenues à la présente attestation ne sont pas vraies ou complètes à tous les égards;
3. je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente attestation et à présenter, en son nom, la soumission qui y est jointe;
4. toutes les personnes dont le nom apparaît sur la soumission ci-jointe ont été autorisées par le soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la soumission en son nom;
5. aux fins de la présente attestation et de la soumission ci-jointe, je comprends que le mot «concurrent» s'entend de tout organisme ou personne, autre que le soumissionnaire, affilié ou non au soumissionnaire :
 - a. qui a été invité par l'appel d'offres à présenter une soumission;
 - b. qui pourrait éventuellement présenter une soumission suite à l'appel d'offres compte tenu de ses qualifications, ses habiletés ou son expérience;
6. le soumissionnaire déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
 - a. qu'il a établi la présente soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent;
 - b. qu'il a établi la présente soumission après avoir communiqué ou établi une entente ou un arrangement avec un ou plusieurs concurrents et qu'il divulgue, dans le document ci-joint, tous les détails s'y rapportant, y compris le nom des concurrents et les raisons de ces communications, ententes ou arrangements;



7. sans limiter la généralité de ce qui précède aux alinéas 6(a) ou (b), le soumissionnaire déclare qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement
- a. aux prix;
 - b. aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix;
 - c. à la décision de présenter ou de ne pas présenter une soumission;
 - d. à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres;

à l'exception de ce qui est spécifiquement divulgué conformément à l'alinéa 6.b ci-dessus;

8. en plus, il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent en ce qui concerne les détails liés à la qualité, à la quantité, aux spécifications ou à la livraison des biens ou des services visés par le présent appel d'offres, sauf ceux qui ont été spécifiquement autorisés par l'autorité adjudicative ou spécifiquement divulgués conformément à l'alinéa 6.b ci-dessus;
9. les modalités de la soumission ci-jointe n'ont pas été et ne seront pas intentionnellement divulguées par le soumissionnaire, directement ou indirectement, à un concurrent avant la première des dates suivantes, soit l'heure de l'ouverture officielle des soumissions, soit l'adjudication du marché, à moins d'être requis de le faire par la loi ou d'être requis de le divulguer conformément à l'alinéa 6.b.

(Nom et signature de la personne autorisée par le soumissionnaire)

(Titre)

(Date)